

on l'a destitué, et la raison de sa destitution c'est qu'il ne se serait pas conformé aux instructions de M. Green, qu'il jure n'avoir jamais reçues, affirmation qui est corroborée par son assistant. Si M. Green a réellement demandé à M. Couture de chercher un autre endroit pour le bureau de poste, celui-ci a été plus chanceux que les citoyens de mon comté à qui la même mésaventure est arrivée. A Saint-Lazare, on a destitué la maîtresse de poste en changeant le site du bureau de poste; on ne prétend pas lui avoir écrit, on ne prétend pas lui avoir donné l'option de se choisir un autre endroit. On n'avait rien à lui reprocher au point de vue politique, et afin de la remplacer par un "cabaleur" conservateur, on a simplement changé le site du bureau de poste. Après les dernières élections provinciales, le nouveau maître de poste de Saint-Lazare, un nommé Bélanger, a été nommé maître de poste pour les services qu'il avait rendus à son parti, ayant tenu un comité dans sa maison—comité conservateur, il va sans dire. J'ai écrit à l'honorable ministre pour lui demander de destituer Bélanger, puisqu'il avait destitué les maîtres de poste libéraux qui avaient agi cent fois moins mal. Mais le ministre m'a répondu d'une façon curieuse, me disant: "Il tient comité dans sa maison, mais cela n'a pas d'importance, il n'est pas encore nommé maître de poste d'une façon permanente." Il l'a été peu après. Il se qualifiait pour devenir maître de poste permanent.

Monsieur le président, je profite de l'occasion pour signaler au ministre des Postes certains autres faits; j'aurai terminé dans deux minutes.

D'abord, au sujet des enquêtes qui ont été tenues, quelqu'un a suggéré au ministre de simplifier ces enquêtes. Je lui suggérerais une réforme encore plus radicale: de se dispenser complètement des enquêtes; ce serait plus franc. Ces enquêtes ne sont que du camouflage, c'est un écran de fumée pour masquer les intentions du ministre des Postes. Avant que l'enquête commence, le maître de poste, généralement, est déjà destitué ou, au moins, la destitution est décidée; le cas est réglé, on change le site, le camouflage est un écran de fumée. Pourquoi ne pas être franc, pourquoi ne pas se dispenser tout simplement des enquêtes? Que le ministre prenne donc la responsabilité de destituer ou de maintenir en fonctions les maîtres de poste.

Pour donner une preuve que ces enquêtes sont des farces, la plupart des six ou sept enquêtes qui ont eu lieu dans mon comté étaient présidées par l'ancien candidat défait dans le comté de Bellechasse. Après une enquête tenue à L. Durantaye, un de mes oncles fut destitué. Il me semble que si le ministre eût

voulu être gentil pour moi il l'aurait maintenu en office, vu qu'on n'avait rien à lui reprocher. Cette enquête a été présidée par le candidat que j'ai défait en 1930, qui avait charge de préparer les témoignages, de préparer les faux témoins. Vous pouvez vous imaginer quelle importance il faut attacher à des enquêtes conduites de cette manière! Quant à faire des enquêtes de ce genre, pourquoi ne pas agir franchement et tout simplement destituer le pauvre homme accusé injustement. D'ailleurs, il s'y attend, c'est dans les mœurs: Aux vainqueurs, les dépouilles.

J'aborde maintenant le cas de M. Laurent Tanguay, commis du ministère de la Justice, dont j'ai souvent parlé et dont j'ai demandé la destitution. Je l'ai accusé de "partisanerie" politique, en Chambre, sous ma propre responsabilité. Comme membre du Parlement, j'ai demandé une enquête; elle n'a pas été accordée. J'accusais Tanguay de s'être mêlé ouvertement et effrontément de politique, pendant quinze jours. Aux dernières élections provinciales, dans le comté de Bellechasse, il a été le principal orateur du candidat conservateur. Je me disais, dans ma candeur naïve: Puisqu'on destitue les maîtres de poste pour les actes de leurs enfants ou de leur femme, on pourrait aussi bien destituer Tanguay. J'ai cru que si je formulais une plainte, comme membre de cette Chambre, elle serait écoutée, qu'on tiendrait une enquête et que Tanguay serait destitué. Je n'ai jamais entendu parler de ma plainte et rien n'a été fait. Je viens d'apprendre dernièrement, par une réponse de l'honorable ministre au député de Mégantic, que Tanguay est allé plus loin. Tanguay, apparemment, est commis du ministère de la Justice, mais en réalité c'est lui qui s'occupe de remplir les vacances, c'est lui qui fait la petite cuisine de "patronage" du parti conservateur, à Québec. Non seulement on l'a logé au bureau de poste, à Québec,—un édifice du Gouvernement canadien,—mais on lui fournit pour son travail une employée du ministère des Postes, et sa correspondance est expédiée sous le privilège de la franchise postale du surintendant du district de Québec.

Monsieur le président, c'est la première fois que j'entends parler d'un abus aussi criant. Au temps où les libéraux étaient au pouvoir, les gens qui administraient le "patronage" pour le parti libéral n'avaient pas l'effronterie d'aller se loger dans les édifices du Gouvernement et d'employer les fonctionnaires pour faire leur travail, ils n'avaient pas l'effronterie de se servir de la franchise postale pour expédier leur correspondance. Voilà les faits que